



**AVENANT AU  
CONTRAT LOCAL DE SANTE II  
VILLE DE STRASBOURG  
JUN 2015 - JUN 2020**

**L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique** précise que « *la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.* »

**Les contrats locaux de santé (CLS)** participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Outil souple et modulable, le CLS permet la rencontre du projet porté par l'ARS et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

### ***Une dynamique collective***

Les signataires du contrat sont les collectivités territoriales et l'ARS avec le Préfet, les services de l'Etat, les partenaires institutionnels, et d'autres acteurs de santé...

### ***Un projet participatif***

- Une stratégie et des objectifs définis en commun,
- Un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux,
- Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints.

Le dispositif permet de prendre en compte plusieurs enjeux :

- le projet stratégique de l'ARS,
- les politiques de santé menées par les collectivités,
- mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé,
- consolider par contrat les partenariats locaux et inscrire la démarche dans la durée.

### ***Une réponse adaptée au plus près des besoins de la population***

Les initiatives sont souvent dédiées à la promotion et la prévention de la santé ; mais le CLS incite à élargir le champ de la contractualisation à l'ensemble des domaines d'intervention des partenaires signataires : offre de soins de premier recours, accompagnement médico-social...

- faciliter les parcours de soins et de santé : prévention, soins, accompagnement médico-social,
- mais aussi prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : logement, environnement, éducation, relations sociales, mobilité...

### ***Deux objectifs prioritaires pour les territoires***

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

# PREAMBULE

Le CLS est un outil de contractualisation entre les agences régionales de santé (ARS), les collectivités locales et les autres partenaires locaux ayant des compétences en santé. Il permet d'envisager de façon collective des objectifs prioritaires en santé et de mettre en œuvre des actions de santé adaptées aux besoins des populations d'un territoire de proximité.

Fière de son histoire Bismarckienne sur les questions de santé, la Ville de Strasbourg s'engage dès 2012 dans le déploiement d'actions innovantes sur son territoire à travers la signature du premier CLS. Cette démarche contractuelle efficace a contribué largement à la création des dispositifs innovants tels que PRECCOSS et Sport Santé sur Ordonnance, ainsi que l'appui au développement des Maisons urbaines de santé.

Fort de ce succès partenarial, une deuxième génération de CLS (pour la période 2015 – 2020) a été signée le 5 juin 2015 par les partenaires suivants :

- L'Etat via le Préfet de région, le Préfet de département, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Recteur d'académie,
- La Caisse Primaire d'Assurance-Maladie du Bas-Rhin,
- Le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle,
- La Mutualité Française d'Alsace,
- Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin,
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Alsace Moselle,
- L'Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM) Alsace,
- La Fondation Vincent de Paul,
- Le Centre Hospitalier d'Erstein,
- L'Établissement Public de Santé Alsace-Nord,
- La Ville de Strasbourg.

Un avenant au CLS II, adopté en délibération du conseil municipal du 12 décembre 2016, a permis la signature et l'engagement du Conseil départemental du Bas-Rhin dans cette dynamique.

Le CLS II permet le développement d'actions structurantes autour des axes prioritaires que sont :

1. La gouvernance du CLS,
2. La prévention et la participation aux dépistages organisés des cancers,
3. La filière de réduction des risques,
4. L'offre de soins de premier recours, l'accès aux droits et aux soins,
5. Les actions de nutrition : promotion de l'équilibre alimentaire et lutte contre la sédentarité,
6. Le parcours des personnes isolées et en perte d'autonomie.

L'avenant au CLS 2, proposé à l'adoption du conseil municipal du 25 février 2019, permet de renouveler l'engagement de l'ensemble des partenaires signataires sur la poursuite du déploiement des actions phares déjà inscrites dans le CLS II : les dispositifs PRECCOSS et Sport santé sur Ordonnance, le volet hébergement de la Salle de consommation à moindre risque ainsi que l'appui au développement des Maisons urbaines de santé.

Il permet également le renforcement de nouvelles dynamiques à l'œuvre sur les territoires de la Ville telles que la création de la Maison sport santé ou le déploiement d'une politique appuyée de prévention du tabagisme dans l'espace public.

L'avenant sera enfin l'occasion d'élargir le partenariat à la région Grand Est qui a souhaité s'associer à la démarche contractuelle du CLS II.

# **Partie 1**

## **Bilan et Perspectives : De nouvelles dynamiques de projets**

## **Des actions phares au service des habitants et des territoires de la Ville de Strasbourg**

➤ **Le dispositif PRECCOSS** (*PRise En Charge Coordonnée des enfants Obèses et en Surpoids de Strasbourg*) :

Dispositif de proximité lancé en 2014 qui propose une prise en charge gratuite pour les enfants strasbourgeois de 3 à 12 ans en surpoids ou obèses. Le dispositif est prescrit par le médecin de l'enfant et offre une prise en charge pluridisciplinaire d'une durée de 3 ans grâce à l'intervention d'une infirmière, d'un éducateur médico-sportif, d'une diététicienne et d'une psychologue.

Le dispositif propose aux enfants et leur famille un suivi individuel ainsi qu'un accompagnement collectif en ateliers (activités physiques adaptées et ateliers cuisine notamment).

A ce jour, plus de 400 enfants ont été pris en charge, dont la majorité (88 %) a vu l'évolution de son Indice de masse corporelle se stabiliser ou ralentir, objectif fixé par la Haute Autorité de Santé.

Le renforcement de l'équipe pluridisciplinaire pour permettre l'extension aux adolescents est prévu à l'horizon 2019. Par ailleurs, une demande d'autorisation d'un programme d'éducation thérapeutique est en cours auprès de l'ARS Grand Est dans l'objectif de renforcer la prise en charge pluridisciplinaire.

➤ **Le dispositif Sport Santé Sur Ordonnance** :

Mis en place en novembre 2012, le dispositif Sport Santé Sur Ordonnance (SSSO) a pour objectif de favoriser la pratique d'une activité physique régulière, modérée et adaptée à l'état de santé des personnes atteintes de maladies chroniques, et ce afin de valoriser l'adoption d'un mode de vie actif pour la personne.

Sur prescription médicale, le dispositif propose, pour une durée de 3 ans (gratuité la 1ère année puis tarification solidaire pour les années suivantes), un accompagnement individuel par un éducateur sportif de l'équipe sport santé de la Ville, ainsi que des séances collectives d'activité physique adaptée.

Les maladies initialement concernées par le dispositif étaient le diabète de type 2, l'obésité, les maladies cardiovasculaires stabilisées (HTA, AVC, infarctus...), les cancers du sein et du colon en rémission depuis 6 mois, l'infection par le Virus d'Immunodéficience Humaine. Le dispositif s'est inscrit en octobre 2018 dans la dynamique régionale Grand Est (PRESCRI'MOUV) et a étendu son offre à de nouvelles pathologies : les maladies respiratoires stabilisées - BPCO, le diabète type 1, le cancer de la prostate.

A ce jour, plus de 2000 strasbourgeois ont pu bénéficier des activités physiques adaptées proposées par le dispositif.

L'objectif pour les années à venir est de renforcer l'équipe municipale dédiée vers une équipe pluridisciplinaire.

➤ **La Salle de consommation à moindre risque (SCMR) – Argos** :

Ouvert en 2016 sur décret ministériel, ce dispositif expérimental (pour une période de six ans), porté par l'association Ithaque, a pour objet de proposer une prise en charge pluridisciplinaire (infirmiers, travailleurs sociaux, médecin généraliste, médecin psychiatre, psychologue, médiateur) aux usagers de drogues majeurs, éloignés des structures de soins, en situation de précarité et d'errance.

Les objectifs de la SCMR visent la limitation des overdoses et des prises de risques des usagers du fait de leurs pratiques des drogues, la limitation de leurs contaminations par le VIH et les hépatites et une facilitation de leur accès aux droits et aux soins.

Après deux ans de fonctionnement, force est de constater que le dispositif répond aux besoins de ce public qui le fréquente régulièrement. 24 000 passages, 467 usagers différents PASSAGES + bénéficiaires dernier rapport d'activité.

La non possibilité de bénéficier d'un hébergement adapté et durable, hypothèquent grandement l'instauration d'un réel accès aux soins et aux droits. Aussi, l'enjeu d'ici la fin du CLS II, est de formaliser un projet d'hébergement qui devra permettre une prise en charge sociale et une mise à l'abri rapide pour les personnes en situation de grande vulnérabilité. Cette approche, innovante en France, a fait ses preuves dans d'autres pays.

➤ **L'accompagnement des Maisons urbaines de santé (MUS) :**

Depuis 2008, la Ville de Strasbourg s'est engagée aux côtés des équipes de soins primaires dans le soutien à la création de MUS. Cet engagement vise à :

Sécuriser une offre de soins de premier recours dans les quartiers populaires, au plus près des habitants qui rencontrent et cumulent le plus de problèmes de santé ;

Anticiper la tension liée à la diminution de la démographie médicale sur ces quartiers, en soutenant la création de structures attractives pour des professionnels de santé.

Le projet immobilier pour la MUS de la Cité de l'III est à ce jour engagé par le bailleur Habitation moderne : réhabilitation de locaux de 700 m<sup>2</sup> au pied d'une tour d'habitation, pour un investissement de près de 1,5 millions d'euros avec pour objectif une livraison en 2020.

L'enjeu majeur pour les années à venir est d'assurer l'installation définitive et la pérennisation de la MUS de HautePierre et de la Cité de l'III. L'opportunité de soutenir de tels projets sur les quartiers du Port du Rhin et de l'Elsau est également en cours de réflexion.

➤ **Le dispositif MAIA sur le territoire de la ville** (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie) :

Ce dispositif a vocation à faciliter le parcours des personnes âgées en perte d'autonomie en instaurant un nouveau modèle d'organisation pour mettre en coopération les acteurs du champ sanitaire, social et médico-social. Ce cadre d'organisation spécifique intègre les particularités du territoire, s'agissant en particulier des compétences spécifiques de la Ville de Strasbourg. Le lancement du dispositif, autorisé par l'ARS Grand Est, se fera de façon effective courant du premier semestre 2019.

## **Poursuivre les dynamiques et innover pour répondre aux évolutions des besoins**

Une réflexion plus globale sur la thématique de la nutrition est actuellement portée par le CLS II dont l'objet est de formaliser un réseau territorial strasbourgeois de prévention en nutrition à tous les âges de la vie en vue de favoriser l'équilibre alimentaire et lutter contre la sédentarité.

Ce réseau sera incarné par le projet de Maison Sport Santé et s'articulera autour de la prise en charge, de la recherche et de la formation, ainsi que de l'innovation.

Fin 2017, le Maire a annoncé que la Maison Sport Santé sera localisée au sein de l'aile médicale des Bains municipaux, en cours de réhabilitation et dont la livraison est prévue à l'automne 2021.

L'enjeu d'ici la fin de la période contractuelle du CLS II est d'installer un Groupement d'intérêt public afin d'asseoir les partenariats, notamment en ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement.

De nouvelles dynamiques, qui ne figuraient pas comme telles dans le CLS II lors de sa signature en 2015, sont aujourd'hui à l'œuvre et viennent renforcer l'ambition de la Ville et de ses partenaires en matière de santé :

### ➤ **La prévention du Tabac :**

En juin 2018, Strasbourg est devenue la première ville de France à généraliser l'interdiction de fumer à tous les parcs. La Ville souhaite poursuivre cet engagement en inscrivant dans ce projet la création d'une « équipe de médiation tabac » pour faire évoluer les représentations des habitants liées à la consommation de tabac dans les espaces publics de la Ville. Le déploiement de cette équipe dans les parcs de la Ville permettra d'échanger avec les usagers des parcs sur l'acceptabilité et le respect de la mesure, et ce dans l'objectif de faire de Strasbourg une « Ville sans tabac ».

### ➤ **Le dépistage et la prise en charge de l'hépatite C :**

Dès le mois de décembre 2017, le maire s'engage pour que Strasbourg devienne la première « Ville Zéro Hépatite C » dans le cadre de la campagne nationale « Savoir C Guérir ». Dès lors, une dynamique partenariale soutenue s'est construite autour des questions de la prévention, du dépistage et du traitement en axant les interventions prévues en population générale, auprès des plus vulnérables ainsi que des professionnels de santé.

### ➤ **La prévention des perturbateurs endocriniens :**

Depuis janvier 2018, la Ville de Strasbourg adhère à la charte « Villes et territoires sans perturbateur endocrinien » du Réseau Environnement santé. A ce titre, la collectivité engage un programme d'actions en vue d'une meilleure connaissance des dangers des perturbateurs endocriniens et de l'adoption de pratiques plus vertueuses auprès du grand public. La Ville a ainsi souhaité engager les services dans le déroulement d'actions de sensibilisation, d'information et d'éducation auprès des publics cibles que sont les femmes enceintes et les parents de jeunes enfants.

# **Partie 2**

## **Engagements de la Région Grand Est**



La Région Grand Est, en concertation avec d'autres institutionnels et acteurs associatifs, souhaite assurer à tous les habitants du territoire, un accès à la santé et aux soins de proximité de qualité. C'est pourquoi, elle met en place des dispositifs qui permettent notamment, de développer des actions de prévention et d'éducation pour la santé.

Le préalable à l'efficacité de la politique santé du Conseil Régional Grand Est est le travail en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) mais aussi d'autres acteurs qu'ils soient universitaires (Doyens des facultés de médecine), professionnels de santé (Conseils de l'Ordre, Fédérations des Maisons de santé,...), associatifs (associations de prévention) ou collectivités.

Le Conseil Régional Grand Est développe une politique d'accès à la santé adaptée aux spécificités territoriales et qui mobilise des outils complémentaires dont :

- Le soutien aux maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) dans les zones prioritaires et l'encouragement des MSP qui développent un service particulier (télémédecine, petites urgences ...)
- Le soutien aux internes en IIIème cycle de médecine générale qui réalisent leur stage en zone d'intervention prioritaire par le versement d'une aide incitative définie selon la distance qui sépare le lieu du stage et leur faculté.
- L'accompagnement des dynamiques territoriales de santé au travers d'un volet investissement (acquisition de matériel de soin facilitant le dépistage – mammographe, rétinographe, échographe – et équipement d'outils et de lieux permettant la mutualisation et l'exercice coordonné) et d'un volet fonctionnement essentiellement tourné vers le soutien aux contrats locaux de santé (CLS).
- Le soutien aux projets de télésanté (systèmes d'information et partage de données) et de télémédecine (actes de soins) qui répondent à trois enjeux majeurs :
  - l'amélioration de la qualité des soins par une meilleure prise en charge et une meilleure coordination entre professionnels,
  - la réponse aux difficultés liées à l'évolution de la démographie médicale en rapprochant le soin du patient et en faisant intervenir des professionnels intermédiaires formés,
  - la réduction des coûts et des distances.
- La mise en œuvre d'une politique de prévention axée sur les jeunes de 15 à 29 ans et trois thématiques que sont l'alimentation, l'activité physique et la santé-environnement.

S'agissant de la prévention et de l'éducation pour la santé, la Région Grand Est concentre son financement sur des actions de prévention primaire, c'est-à-dire « tous les actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population, donc à réduire le risque d'apparition de nouveaux cas ». Les thématiques considérées comme prioritaires sont la promotion de l'activité physique et sportive à des fins de santé, la nutrition/alimentation, ainsi que la santé environnementale dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3.

La Région Grand Est s'engage à participer à l'équipe projet du CLS de la Ville de Strasbourg et aux différents groupes de travail thématique en lien avec la politique régionale.

La Région Grand Est s'engage à soutenir les démarches de mise en place d'actions de prévention et d'éducation à la santé ciblant les 15/29 ans.

La Région Grand Est s'engage à soutenir les actions menées dans le cadre de l'axe 4 à travers son soutien à la construction de MUS, de l'axe 5 à travers PRESCRI'MOUV et Plaisir à la cantine.

Strasbourg, le

Jean-Luc MARX  
Préfet de la Région Alsace  
Préfet du Bas-Rhin

Roland RIES  
Maire de Strasbourg

Christophe LANNELONGUE  
Directeur général de l'Agence  
Régionale de Santé Alsace-  
Champagne-Ardenne-Lorraine

Sophie BEJEAN  
Rectrice de l'Académie de  
Strasbourg

Daniel LORTHIOIS  
Président du Régime Local  
d'Assurance Maladie d'Alsace-  
Moselle

Sylvie MANSION  
Directrice de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie du Bas-Rhin

Jacques BUISSON  
Président du Conseil  
d'Administration de la Caisse  
d'Allocations Familiales du Bas-  
Rhin

Jean-Pierre ALFONSI  
Président du Conseil  
d'Administration  
de la Caisse d'Assurance Retraite  
et de la Santé au Travail Alsace  
Moselle

Pascal OLEJNICZAK  
Directeur général de l'Union pour la  
Gestion des Etablissements des  
Caisses d'Assurance Maladie

Laurent MASSON  
Président de la  
Mutualité Française Grand Est

Christophe GAUTIER  
Directeur général des Hôpitaux  
Universitaires de Strasbourg

Christophe MATRAT  
Directeur général de la Fondation  
Vincent de Paul

Gilles DUFFOUR  
Directeur du Centre Hospitalier  
d'Erstein

Daniel KAROL  
Directeur de l'Établissement  
Public de Santé Alsace Nord

Frédéric BIERRY  
Président du conseil départemental  
du Bas-Rhin

Jean ROTTNER  
Président de la Région Grand Est